

Lundi 23 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COVID 19 – LA VILLE A VOS CÔTES**

**En conformité avec les directives nationales, la Ville d'Annecy organise les conditions de maintien du service public, répond aux besoins des usagers et des acteurs de la lutte contre le Covid-19, et s'engage en faveur des acteurs économiques impactés.**

#### **La Ville d'Annecy crée un service de mise en relation : ANNECY ENTRAIDE SOLIDAIRE.**

Afin de rapprocher les personnes souhaitant proposer leur aide et celles ayant besoin d'un service, la Ville d'Annecy met en place une plateforme « ANNECY ENTRAIDE SOLIDAIRE », via un numéro de téléphone : **04 50 88 38 38** (de 9h à 12h et de 14h à 17h30) et à travers un **formulaire en ligne** sur le site [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr).

Volontaires et personnes qui le souhaitent seront ensuite mis en relation par les services de la Ville.

La Ville regroupera également les bénévoles et toutes les personnes de bonne volonté pouvant assurer le service public à ses côtés, en cas de nécessité. Ce service sera nommé « la réserve annécienne ».

#### **Pour garder nos marchés, respectons les consignes !**

Les Annéciens ont été appelés à plus de vigilance dans le respect des consignes de sécurité, notamment sur les marchés de la Ville, maintenus afin de permettre une offre alimentaire de proximité, limitant ainsi les déplacements.

Ce week-end, la consigne a été mieux respectée. La Ville tient à en remercier les Annéciens car c'est à ce prix que les marchés pourront perdurer.

La police multiplie les contrôles et veillera à la stricte application des consignes nationales, dans ce cas comme dans celui des regroupements de personnes, encore nombreux.

#### **La Ville soutient l'économie**

La plupart des chantiers de la Ville sont arrêtés par les entreprises elles-mêmes. Pour celles agissant pour le compte de la Ville, il n'y aura pas de pénalités. Cette mesure complète le dispositif déjà décidé (suspension des loyers commerciaux dus à la Ville, exonération de droits d'enseigne, de voirie, de terrasse...)

#### **Ouverture de centres de consultation Covid-19 : la Ville est prête !**

A l'appui du CHANGE et des médecins de ville et à la demande de l'ordre des médecins, la Ville ouvre plusieurs centres de consultation Covid-19 : au Centre médico-sportif, à l'Espace Rencontre, à Cap Périaz et à la maison de santé.

Ces centres ont pour objectif d'assurer une consultation médicale pour les personnes ayant les symptômes du Covid-19, afin de désengorger les urgences et les cabinets médicaux, où la confrontation de différentes pathologies est difficile. Ils seront pilotés par l'Ordre des médecins et le service des urgences de l'hôpital. La Ville se tient à leur disposition.

**Consultez les informations concernant le coronavirus Covid-19 sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)**

**Sur Annecy.fr, la vidéo du jour : point de situation après une semaine de confinement.**

## **L'Agglomération à vos côtés aussi**

Les services du Grand Annecy sont fortement mobilisés sur le fonctionnement des services publics essentiels: Services aux personnes âgées, eau potable, collecte des déchets.

Dans les autres secteurs, tout est organisé pour que les agents puissent poursuivre travail à distance.

Un accueil téléphonique centralisé est organisé au siège de l'agglo tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

### **Services aux personnes âgées**

Le fonctionnement des Ehpad et des services à domicile est assuré avec une priorisation, si nécessaire, sur les situations de dépendance et d'isolement.

### **Économie**

L'agglomération du Grand Annecy va proposer aux entreprises hébergées en pépinières le report des loyers de mars, avril et mai.

### **Collecte des déchets**

A ce jour, les collectes se font normalement que ce soit pour les ordures ménagères ou pour les déchets recyclables. Il est donc demandé aux habitants de continuer à sortir leurs bacs puis à les rentrer normalement. Les déchetteries sont par contre fermées. Il est demandé aux habitants de conserver les déchets qu'ils apportent habituellement en déchetterie jusqu'à la fin du confinement.

### **Production d'eau potable**

Priorité à la production d'eau potable et aux interventions urgentes.

Pour l'instant les abonnés sont invités à faire les autres démarches via le site internet de l'agglo ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) ou d'envoyer leurs questions par mail ([eaupotable@garndannecy.fr](mailto:eaupotable@garndannecy.fr)).

### **Appel aux volontaires**

Selon l'évolution de la situation, l'agglomération du Grand Annecy pourra avoir besoin de volontaires, afin de soutenir le fonctionnement des services publics essentiels (exemple: portage de repas à domicile pour les personnes âgées).

Toute personne qui souhaiterait donner de son temps dans ce contexte peut se faire connaître en envoyant un mail à l'adresse suivante [emploi-competences@grandannecy.fr](mailto:emploi-competences@grandannecy.fr) en précisant son nom, prénom, téléphone, mail, adresse postale, titulaire d'un permis B ou non.

